



Préavis pour fin de convention de location communale

Par **juju3874**, le **06/06/2008** à **22:01**

Bonjour,

je suis locataire d'un bâtiment communal pour exercer mon activité.

je suis lié à la mairie par une convention (et non un bail commercial) dont la durée est de trois ans mais pour des raisons de difficultés financières je souhaiterais mettre un terme à cette convention 6 mois avant la date prévue.

Rien n'est stipulé dans la convention concernant cette éventualité, est-ce que la mairie peut refuser un préavis et suis-je obligé d'aller au bout des trois ans ?

merci de votre réponse